

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 10 JUIN 2021



Date de convocation au conseil communautaire : 04/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni, à la salle polyvalente d'Allemond, sous la présidence de M. Guy VERNEY, Maire du Bourg d'Oisans.

EN EXERCICE : 44

PRESENTS : 36

Mesdames, Messieurs, Alain GINIES, Murielle VIARD GAUDIN, Yves MOIROUX, Jean-Rémy OUGIER, Guy VERNEY, Ghislaine CROIBIER MUSCAT, Camille CARREL, Georges GOFFMAN, Agnès FIAT, Sebastiano VACCARELLA, Anita FUZEAU, Jean DIET, Bruno AYMOZ, Yvette MOYET, Marc CROSLAND, Christian PICHOU, Pierre GANDIT, Jean-Yves NOYREY, Nadine HUSTACHE, Gabriel CHAMOUTON, Gilbert DUPONT, Alain BLETON, Frank LAMOTTE, Bernard MICHEL, Christophe AUBERT, Françoise MOREAU, Pierre BALME, Marie-Hélène GRAVIER, Nicole FAURE, Clotilde CORRENOZ, Philippe SAGE, Jean-Louis ARTHAUD, Yves GENEVOIS, Ophélie BRUN, Quentin PERROT, Chantal THEYSSET

ABSENTS EXCUSÉS : 0

POUVOIRS : 3

Elise CONSTANT MARMILLON donne pouvoir à Georges GOFFMAN

Françoise MOREAU donne pouvoir à Marie-Hélène COING

Denis DELAGE donne pouvoir à Nadine HUSTACHE

VOTANTS : 39

Secrétaire de séance : Ophélie BRUN

Secrétaire de séance :

Personnels administratifs présents : Florent MALTERRE DGS, Elodie PANZA, Marine PAYEN, Charline MARCHE, Nicolas VOUTHIER, Sophie BERNET, Lorène SOYER

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

- **Approbation du compte rendu de la séance du 20 mai 2021**

Sur proposition du Président le compte-rendu de la séance du 20 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

- **1. Point d'information sur les actions dans le cadre des délégations faites au Président**
NEANT
- **2. Point d'information sur les actions dans le cadre des délégations faites au bureau**
NEANT

3. Objet : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - TOURISME : Candidature Espace valléen Oisans 2021-2027

Le Président présente l'appel à candidature – sélection des Espaces Valléens – Élaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification touristique en toutes saisons qui se déroule du 24 janvier au 15 juin 2021. Il précise que l'appel à candidature doit s'inscrire dans la mise en œuvre de certaines mesures de la CIMA (Etat -Convention Interrégionale du Massif des Alpes) ; du volet interrégional FEDER Massif Alpin et dans la politique Montagne et Tourisme de la région Auvergne Rhône Alpes pilotées dans une vision prospective des objectifs à l'horizon 2027. Il précise que le département de l'Isère est partenaire de l'étude et que certaines actions permettent la mise en œuvre de sa politique tourisme et montagne (CPAI).

Il présente les cinq objectifs opérationnels auxquels la candidature devra s'attacher à répondre :

- Elaboration d'une stratégie pluriannuelle.
- Cohérence et pertinence du périmètre de l'espace valléen.
- Mise en œuvre d'une gouvernance de projet.
- Une ingénierie dédiée pour la définition et la mise en œuvre du plan stratégique.
- La mise en œuvre de la stratégie s'appuiera sur un dispositif d'évaluation quantitatif et qualitatif.

Le président présente le dossier qui sera déposé auprès des instances qui comprend les éléments suivants, annexés à la présente délibération :

- 1) Un document présentant les enjeux stratégiques du territoire sur lesquels reposent les objectifs globaux à atteindre sur 7 ans (période de 2021 à 2027).
- 2) Un document synthétique de présentation de la stratégie réactualisée.
- 3) Un document comportant :
 - a. La justification du périmètre pertinent et cohérent retenu pour l'espace valléen ;
 - b. Pour les territoires précédemment espaces valléens, le bilan du programme d'actions pour la période 2014-2020 ;
 - c. La stratégie globale sur les 7 ans (2021-2027) déclinée en plan d'actions pluriannuel ;
 - d. Le plan d'actions chiffré et les actions de préfiguration qui feront l'objet d'un dépôt de demande de subvention conjoint ;
 - e. La présentation d'un outil d'évaluation quantitatif et qualitatif du plan d'actions ;
 - f. Les modalités de pilotage, par une ingénierie dédiée à la mise en œuvre du plan stratégique ;
 - g. Les modalités de mise en œuvre d'un modèle de gouvernance ;

- h. Les modalités d'articulation de l'espace valléen avec les autres échelles territoriales, et avec les actions interrégionales du massif des Alpes.
- 4) Un document cartographique précisant :
- a. Le périmètre de l'espace valléen, les limites communales, intercommunales, Parcs, des Pays/CRET, contrats de ruralité, contrats de transition écologique, TAGIRN, SCoT, GAL LEADER, PITER, AOM, des destinations touristiques quand elles existent...
 - b. La localisation et la qualification des espaces à enjeux impactés par la stratégie mise en œuvre.

La communauté de communes a été accompagnée par le cabinet Protourisme dans la définition de ses stratégies et son schéma de développement touristique.

Le Président rappelle la démarche de construction de cette candidature dans le temps imparti.

La première phase de diagnostic touristique de l'Oisans s'est articulée autour de plusieurs temps forts :

- Une réunion de lancement de l'étude permettant de préciser les objectifs de l'étude et la méthode.
 - Un interview réalisé par le cabinet Protourisme auprès des 50 acteurs du territoire à savoir les Maires ou élus chargés du tourisme des dix-neuf communes de l'Oisans, la Présidente d'Oisans Tourisme et les responsables des six BIT, les directeurs des offices du tourisme de Vaujany, Allemond, Oz, Alpe d'Huez et les Deux Alpes mais également des socio-professionnels, des partenaires et aménageurs du territoire : le Directeur du Parc National des Ecrins, le directeur de la SATA Groupe et de la SPL Oz Vaujany, 10 représentants des socio-professionnels...
- ⇒ **La mise à jour du diagnostic du territoire a été présentée à une commission spécifique élargie aux membres du comité de pilotage de la candidature Espace Valléen le 15 avril 2021.**

La seconde phase, afin de définir le schéma d'orientations stratégiques du tourisme et des loisirs, s'est articulée autour des temps forts suivants :

- Des ateliers de concertations ont été organisés sous forme de tables rondes les 26 et 27 avril 2021. Les ateliers ont visé à définir le positionnement du territoire et les cibles des destinations touristiques, travailler sur la définition des offres du territoire et échanger sur les gouvernances propres aux projets touristiques. Plus de 50 personnes ont été présents lors de ces ateliers, techniciens, représentants des communes, représentants des offices du tourisme, socio-professionnels et financeurs.
- L'organisation d'un comité de pilotage le 17 mai 2021 afin d'échanger et de valider la stratégie globale du territoire à 2040. 36 personnes ont pu être présentes.

Cette seconde phase a permis d'identifier les trois axes de travail principaux au sein de la candidature Espace Valléen à savoir :

- 1) L'Oisans, un territoire d'excellence vélo « Camp de base mondial du vélo de montagne ».**
- 2) L'Oisans, un territoire d'excellence sports et loisirs de (haute) montagne.**
- 3) Renforcer la qualité d'accueil et l'éco-responsabilité du territoire.**

Le président précise que la stratégie repose sur la mise en œuvre de trois leviers :

- Conforter les offres phares : ski, vélo et montagne ;
- La diversification scénarisée qui permet de mettre en lumière les offres du territoire et d'atteindre un développement touristique durable ;

- La qualité d'accueil Oisans avec l'amélioration de la mobilité touristique, des hébergements, d'accueil des saisonniers, de mise en tourisme de l'offre.

Différentes fiches actions ont été établies à partir de ces trois axes de travail. Le premier axe « **L'Oisans, un territoire d'excellence vélo « Camp de base mondial du vélo de montagne »** » se compose des actions suivantes :

- Pôle d'innovation et d'excellence pour les cyclistes et VTTistes avec notamment un Centre international du
- Conforter l'offre d'excellence des parcours cylco
- Conforter et qualifier l'offre d'excellence des parcours VTT

Le second axe « **L'Oisans, un territoire d'excellence sports et loisirs de (haute) montagne** » se compose des actions suivantes :

- Structurer et conforter l'offre de la pratique sportive en (haute) montagne
- Scénariser les offres existantes de loisirs en montagne afin de fluidifier et qualifier les sites à l'échelle de l'Oisans dans un souci de respect de l'environnement
- Diversifier et développer l'offre de loisirs (activités aquatiques, sensationnelles...)

Le troisième axe « **Renforcer la qualité d'accueil et l'éco-responsabilité du territoire** » se compose des actions suivantes :

- Valoriser et renforcer la lisibilité du territoire par des infrastructures et la digitalisation de l'information pour un parcours client optimisé pour plus de durabilité
- Accompagner la transition énergétique et la valorisation de l'hébergement touristique. Lutte contre les lits froids et inciter à la rénovation énergétique
- Rapprocher l'ensemble de nos communes avec le déploiement de mobilité douce. Accessibilité du territoire et mobilité Interne
- Former les saisonniers à devenir des ambassadeurs du territoire et du tourisme durable. Améliorer leur valorisation et leur intégration au sein de l'Oisans.

Certaines actions décrites ci-dessus vont faire l'objet d'action inter-espaces valléens notamment les projets de valorisations des cols de renom et des itinéraires inter-territoires avec la Matheysine, le Briançonnais et la Maurienne. Le projet de camp de base à Allemond s'inscrit également dans une action inter-espaces valléens au sein de l'Espace Belledonne. Des courriers d'intention ont été transmis aux territoires concernés.

Le président propose d'approuver le dossier de candidature de la communauté de communes de l'Oisans Sélection des stratégies Espaces valléens 2021-2027.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le périmètre de la communauté de communes de l'Oisans comme périmètre cohérent et pertinent pour porter l'espace valléen,

VALIDE la stratégie pluriannuelle et les opérations précitées liées à notre candidature,

VALIDE les principes de projets transversaux inter-espace valléen,

VALIDE la gouvernance et l'ingénierie de mise en œuvre de la candidature,

VALIDE les outils de suivi et d'évaluation,

VALIDE le plan de financement prévisionnel,

APPROUVE le dépôt de la candidature de la Communauté de communes de l'Oisans 2040 – un territoire à vivre et à expérimenter comme espace valléen 2021-2027,

AUTORISE le président à déposer la candidature auprès des services concernés et à signer toutes autres pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette candidature.

AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y rattachant.

PPT de la présentation de la candidature : annexe 1 au présent compte-rendu

4. Objet : RESSOURCES ET MOYENS - FINANCES : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE – APPROBATION ET SIGNATURE

Par courrier en date du 11 décembre 2020, le Préfet de l'Isère a informé de la mise en place des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

La Communauté de Communes de l'Oisans sera coordinatrice du futur CRTE de l'Oisans qui devra être signé avant le 30 juin 2021.

Pour les 6 années du mandat en cours, le CRTE de l'Oisans institue un nouveau cadre de travail contractuel, avec une méthode qui part des enjeux et des besoins du territoire de l'Oisans, pour construire un projet stratégique global, pluriannuel et sur l'ensemble des actions que l'Etat peut accompagner.

Il a pour objectif la mutualisation des financements Etat et publics au service des projets et politiques des collectivités publiques. Il se substitue à un ensemble de dispositifs de l'Etat déjà existants dont les communes et la CCO sont bénéficiaires : DETR, FSIL - Contrat de Ruralité, Espace France Services, Espace Valléen – FNADT etc...

Il vise également à:

- associer les territoires collectivités publiques (CCO, SACO, communes) au plan de relance ;
- mettre au service des territoires l'ingénierie de l'Etat et de ses opérateurs, et à simplifier l'accès des porteurs de projets aux financements publics ;
- accompagner les collectivités dans leurs projets de territoire dans des thématiques transversales et structurantes: transition écologique, résilience sanitaire, tourisme, mobilités, agriculture, culture, patrimoine, économie, rénovation des bâtiments publics, etc...

Le Président rappelle que les communes sont parties prenantes de cette démarche qui a été présentée en réunion du 18 mars 2021 et commission ressources et moyens du 13 avril 2021. De plus, les communes ont été sollicitées pour recenser et centraliser les demandes de subventions Etat, Région, Département et CCO formulées afin d'optimiser les aides publiques à l'échelle du territoire de l'Oisans.

Le CRTE de l'Oisans comprend plusieurs documents :

- Le CRTE en lui-même qui sera signé par le Préfet et les Présidents de la CCO et du Département ;
- Le projet de territoire de l'Oisans ;
- Les fiches actions, projets et grilles d'analyse des projets 2021, 2022 et 2023 éligibles au CRTE et s'intégrant au projet de territoire ;
- La convention financière 2021 listant toutes les demandes de subventions Etat, Région, Département, CCO et autres publiques formulées par la CCO, le SACO et les communes et en cours d'instruction ;
- La convention d'adhésion de la commune du Bourg d'Oisans, lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain »

Pour rappel, cette convention, qui sera co-signée par la commune et la CCO, vise à revitaliser le centre bourg en prenant en compte l'ensemble des aspects à savoir le commerce, les services publics et privés de proximité, l'habitat et les espaces publics.

- Les cartographies des dispositifs existants sur le territoire de l'Oisans (contractualisations, documents, schémas d'urbanisme etc...) ;
- Le bilan des subventions accordées sur le territoire intercommunal par l'Etat et le Conseil Départemental ;
- Le Contrat de Transition Ecologique

Pour rappel, ce contrat résulte d'une co-construction avec les élus, les services de l'Etat, les entreprises et les citoyens et s'articule autour de thématiques fortes comme l'agriculture, la forêt, les bâtiments, les déchets, l'économie, la mobilité, les énergies renouvelables et la communication sensibilisation.

En date du 28 avril 2021, la Communauté de Communes a demandé un premier avis à la Préfecture et au Département sur le CRTE de l'Oisans pour l'année 2021. Ainsi, sur un total de 31 projets présentés, 19 n'ont pas été retenus soit un montant total d'investissements prévus non retenus de 9 454 309,32€. Seuls 4 projets ont été retenus dans le cadre de la DETR, soit un financement à hauteur de 177 453,40€. Et dans le cadre du financement par la DSIL, seuls 8 projets ont été retenus pour 1 219 417€.

Le Président précise que seuls le CRTE, le projet de territoire de l'Oisans et la convention financière sont annexés à la présente délibération.

Il ajoute que le CRTE est évolutif et pourra faire l'objet d'avenants annuels, notamment pour y intégrer des nouveaux projets communautaires ou communaux. Une convention financière annuelle sera également établie.

Il précise également que les conventions de financement sur les années ultérieures feront l'objet d'une décision annuelle.

Où cet exposé,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE la démarche du CRTE et les documents annexés, notamment le projet de territoire et la convention financière 2021,

AUTORISE le Président à signer le CRTE, la convention financière 2021 et tout autre document relatif à cette démarche.

5. Objet : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – PATRIMOINE : Démantèlement d'une partie des ouvrages de la concession hydroélectrique de Moyenne Romanche sur la commune de Livet-et-Gavet - Modification de la délibération en date du 10 décembre 2020

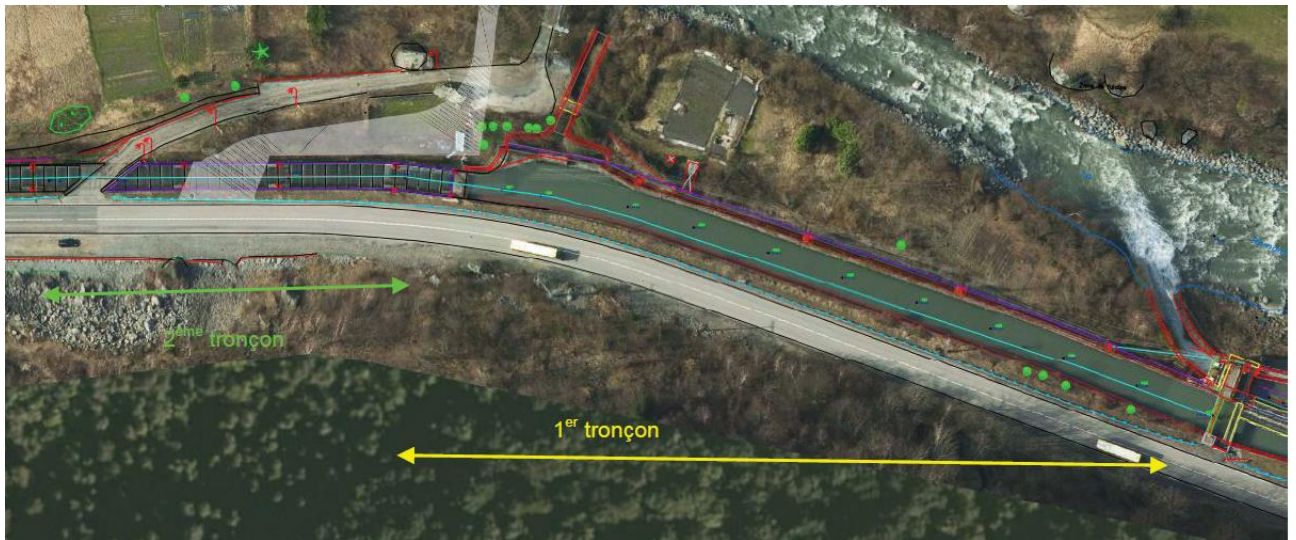
Le Président rappelle à l'assemblée le projet Romanche Gavet avec la construction de la centrale aujourd'hui en fonction et le démantèlement des 6 centrales le long de la Romanche. Il rappelle le premier dossier de demande d'exécution de travaux de démantèlement autorisé en 2018.

Il rappelle le dossier de démantèlement deuxième parti déposé le 25 octobre 2019 par EDF auprès des services de la préfecture de l'Isère et de la DREAL Auvergne Rhône Alpes. Il rappelle la délibération du 10 décembre 2020. Il précise que suite à une réunion avec EDF et la commune de Livet et Gavet, qui s'est déroulée le 2 juin 2021, il convient de modifier cette délibération.

Il présente les éléments de patrimoine qui seront conservés le long de la Romanche dans le cadre de ce dossier d'exécution, selon les volontés de l'ensemble des acteurs, en modifiant la délibération du 10 décembre 2020:

- La centrale de Vernes et sa galerie d'aménée.
- 3 pylônes et 1 portique identifiés par l'ensemble des acteurs sur le terrain lors de la réunion du 2 juin 2021 à proximité du pont des Ponants.
- 8ml de grilles récupérées sur les prises d'eau de Pierre-Eybessé et des Clavaux pour créer 2 portes d'entrées le long de la voie verte qui seront situées à Livet dans le cadre du réaménagement du pont de Véna et à Gavet dans le secteur de Lovarant ; les grilles seront provisoirement stockées par la commune de Livet-et-Gavet.
- La partie amont du canal d'aménée de la centrale de Rioupérour est conservée jusqu'au pont des Ponants – tronçon 3. Ensuite, il a été observé qu'en absence d'eau le canal d'aménée s'est dégradé ; il est donc précisé que sur la partie aval, à partir du pont des Ponants, il est souhaité que le canal soit remblayé et arasé afin de limiter les coûts d'entretien ou démantelé totalement ou partiellement, notamment vis-à-vis des contraintes routières à proximité immédiate. Ces travaux devront permettre le passage en sécurité de la Voie Verte. Cette solution pourrait faire l'objet d'une étude qui confirme sa faisabilité.
- Le tronçon numéro 4 dans le village de Rioupérour est confirmé comme étant démolé et remis en forme pour le tracé de la future voie verte ou voirie partagée.

Concernant les tronçons 1, 2 et éventuellement 3, la communauté de communes sollicite EDF et les services de l'Etat pour la remise en état incluant des travaux de conservation à long terme du canal d'aménée (évacuation des eaux pluviales par barbacanes, protection des têtes de murs et jointoiement des parements...). Cette demande s'inscrit de manière complémentaire au courrier en date du 18 octobre 2018, sur le premier dossier de démantèlement.



Il précise que le projet de démantèlement est en concordance avec le projet de voie verte.

Le Président propose de donner un avis favorable au projet de démantèlement sous réserve de la prise en compte de demandes formulées dans la présente délibération.

Où cet exposé,

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REND un avis favorable sous réserve de la prise en compte des demandes formulées dans la présente délibération.

SOLLICITE Edf et les services de l'État pour la réalisation des travaux de confortement sur les tronçons 1, 2 et éventuellement 3 selon les descriptions fait dans la présente délibération.

AUTORISE le président à signer l'ensemble des pièces nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

.....

Remarque :

Bruno AYZOZ demande des précisions sur l'enveloppe budgétaire prévue par EDF pour la conservation du patrimoine (si pas de remise à l'état naturel, quel transfert sera fait à la CCO ?)

Pierre GANDIT précise que la CCO négociera en ce sens lors des discussions à venir avec EDF et la DREAL.

Pierre BALME et Jean-Louis ARTHAUD demandent s'il s'agit d'un passage vraiment pertinent ?

Pierre GANDIT indique que le sort des tronçons 1 et 2 est déjà scellé, un travail sera à faire sur le tronçon 3.

Frank LAMOTTE indique que le tracé est effectivement pertinent car c'est la continuité simple du tracé qui permettra la fréquentation par les cyclistes.

6. Objet : RESSOURCES ET MOYENS - FINANCES : Saisonniers « ambassadeurs de la montagne » – DEMANDE DE SUBVENTIONS ETAT (FNADT)

Le Président rappelle que certains sites naturels en Oisans connaissent un phénomène de surfréquentation touristique, amplifié par la situation sanitaire, avec l'apparition d'un nouveau public peu informé de la fragilité, des enjeux et des dangers du milieu montagnard. Cette problématique se présentera de nouveau au cours de l'été 2021, comme en 2020.

À l'instar du Parc National des Écrins, qui mène un travail de prévention sur son périmètre, la CCO a décidé de recruter deux saisonniers, de mi-juin à mi-septembre 2021, pour sensibiliser le public en montagne.

L'idée est d'être présent sur les parkings les plus utilisés, d'arpenter les sentiers les plus fréquentés (plateau d'Emparis, Taillefer, vallée du Vénéon, front des stations de skis...), d'aller à la rencontre des randonneurs, dans un but de quantification de la surfréquentation (comptages, relevés photos) et de sensibilisation. Des ateliers de découverte de la faune et de la flore pourront être organisés, pour sensibiliser les promeneurs à la fragilité du milieu naturel et aux usages et comportements à adopter pour soi et les autres.

Une demande de subvention auprès de l'État, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire est déposée pour soutenir ce projet, s'appuyant sur le plan de financement suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Charges salariales (2 saisonniers)	18 000 €	État – FNADT	50 %	10 500 €
Petit matériel (vêtements de travail, chaussures de randonnée, jumelles, longue-vue, matériel d'animation...)	3 000 €			
TOTAL	21 000 €	TOTAL		10 500 €

Où cet exposé,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement du projet présenté ci-dessus,

AUTORISE le Président à déposer le dossier de subventions auprès de l'État, au titre de la FNADT, pour obtenir les aides publiques les plus larges possibles, et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

.....

Remarque :

Christian PICHOUX intervient pour indiquer que cette initiative est très bonne pour le territoire.

Nicole FAURE précise que les 2 saisonniers seront présents dès le 14 juin prochain dans nos locaux, ils ont de l'expérience, du matériel leur sera mis à disposition ainsi qu'une formation en lien avec le Parc National des Ecrins, un planning prévisionnel d'intervention sera transmis prochainement aux communes.

7. Objet : RESSOURCES ET MOYENS - FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTIONS

Pour cette année, le choix a été fait de ne pas écrire de règlement d'attribution pour ces subventions. En revanche, les dossiers culturels intéressants ont été étudiés au regard des critères alternatifs suivants:

Les plans de financement des structures doivent intégrer au moins deux co-financeurs publics extérieurs à l'Oisans en plus de la CCO pour des projets généraux impliquant une action sur tout ou partie du territoire Oisans.

être déployés sur les petites communes du territoire conformément aux interventions historiques de l'intercommunalité.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer, aux associations pour 2021, les subventions suivantes :

Service N : SANTÉ	Attribué 2020	Vote assemblée
ADMR - SSAD Haut Oisans	25 000 €	29 000 €
Sous total	25 000 €	29 000 €

Service P : PATRIMOINE TOURISME	Attribué 2020	Vote assemblée
Grand parcours alpinisme de la Bérarde	1 000 €	1 000 €

Sous total	1 000 €	1000 €

Service : CULTURE	Attribué 2020	Vote assemblée
Regard des Lieux	10 000 €	7 000 €
Association Festival des Randonnées Musicales du Ferrand	16 000€	16 000€
Sous total	26 000 €	23 000 €

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021, chapitre 65.

8. Objet : RESSOURCES ET MOYENS - FINANCES : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS (AIDES AUX PETITES COMMUNES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE) – ATTRIBUTIONS

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire l'article 16 des statuts de la communauté de communes de l'Oisans relatif aux subventions d'équipements (fond de concours) ainsi que les dispositions de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle également qu'afin de financer certains équipements, des subventions d'équipements peuvent être versées entre la communauté de communes de l'Oisans et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Par délibération du 8 novembre 2018, le conseil communautaire a approuvé un règlement sur les subventions d'équipements dont l'article 4.1 fixe les règles de calcul suivantes :

Pour les sept communes dont l'indice de richesse est compris entre 45 et 62 (Ornon, Villard Raymond, Besse, La Garde, Villard Notre Dame, Clavans, Oulles):

- L'aide de la Communauté de Communes de l'Oisans est plafonnée à 20 000 € par opération ;
- Cette aide sera au maximum de 50% de la part résiduelle, à équivalence du financement communal, dans la limite du 20% d'autofinancement communal obligatoire.

Pour les quatre communes dont l'indice de richesse est compris entre 12 et 22 (Saint Christophe en Oisans, Villard Reculas, Le Freney, Mizoën):

- L'aide de la Communauté de Communes de l'Oisans est plafonnée à 15 000 € par opération ;

- Cette aide sera au maximum de 25% de la part résiduelle, dans la limite du 20% d'autofinancement communal obligatoire.

Le Président rappelle que le montant total des subventions d'équipements déjà attribuées en 2021 s'élève à 78 561.57 €, sur un budget de 120 000 €.

Le tableau ci-dessous liste les projets présentés par les communes :

Communes	Objet de la demande	Coût de l'opération HT	Aides autres	Différence	Prise en charge communale HT	Participation de la CCO HT
Subventions d'équipements 2021 - DEPENSES						
Villard Notre Dame	Rénovation et travaux d'entretien du refuge des Sources	3 017,88	1 017,88	2 000,00	1 000,00	1 000,00
Villard Notre Dame	Aménagement d'un abri columbarium	2 150,00	0,00	2 150,00	1 075,00	1 075,00
TOTAL DEPENSES		5 167,88	1 017,88		2 075,00	2 075,00

Le montant total des subventions d'équipements attribuées en 2021 s'élèverait à 80 636.57 €.

Où cet exposé,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les demandes de la commune indiquée ci-dessus,

AUTORISE le Président à verser à cette commune des subventions d'équipement afin de réaliser les opérations indiquées ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 – section d'investissement, chapitre 204 pour les dépenses et chapitre 13 pour les recettes.

9. Objet : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : Accord-cadre à bons de commande en en groupement de commande pour la réalisation de terrassement et la gestion des eaux pluviales – Avenant n°1

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération en date du 26 avril 2018, relative à l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande en groupement de commande à l'entreprise FIAT, 38520 ORNON.

A ce jour, il convient de passer un avenant pour intégrer un prix nouveau au poste 8.2 Grave non traitée – Grave primaire 0/50 non traitée pour un prix unitaire de 7.60 € HT la tonne, afin de réaliser des travaux de revêtement de chaussée sur la route du Plateau d'Emparis

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 17 mai 2021 à 9h00 a donné un avis favorable pour l'intégration du prix nouveau au poste 8.2 Grave non traitée – Grave primaire 0/50 non traitée pour un prix unitaire de 7.60 € HT, afin de réaliser des travaux de revêtement de chaussée sur la route du Plateau d'Emparis.

Où cet exposé,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

AUTORISE le président à signer l'ensemble des pièces de l'avenant 1 ci-dessus indiqué et toutes les pièces s'y rapportant.

10. Objet : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE- TOURISME – VOIE VERTE : Achat de la Parcelle AD 441

Le président rappelle que la communauté de communes de l'Oisans a débuté la phase 2 du projet de Voie Verte. Cette phase consiste à prolonger la partie existante depuis Allemond vers le Val de Livet puis Séchilienne.

Pour ce faire, la communauté de communes de l'Oisans doit acquérir l'assiette foncière de ladite voie cyclable.

Dans ce contexte, une promesse unilatérale de vente pour le compte de Madame BARET née TATIN a été recueillie le 27 avril 2021, pour un montant de **1,00 € / M² (UN EURO DU METRE CARRE)**.

Elle concerne une parcelle située sur la commune d'Allemond

Référence cadastrale	Lieu-dit	Surface totale (m ²)	Surface à acquérir (m ²)*	Surface restante au propriétaire (m ²)
AD 441	Pièce des Roux	2 169	545	1624

* L'emprise définitive ne sera connue qu'après établissement d'un Document Modificatif du Parcellaire Cadastre (DMPC) par un Géomètre-Expert.

La promesse de vente, annexé à la présente délibération, stipule que dès sa signature le preneur peut disposer du terrain afin de procéder à toutes investigations nécessaires. A la demande du propriétaire ce dernier pourra jouir des coupes de bois suite à l'abattage nécessaire au projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Guy VERNEY ne prend pas part au vote),

DECIDE l'acquisition de la partie de parcelle ci-avant exposée, située sur la commune du d'Allemond pour un montant estimé de 1€/m² (UN ENRO DU METRE CARRE) pour approximativement 545m² (toutes indemnités comprises) ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents et actes qui seront la suite et la conséquence de ces démarches (actes authentiques...) ;

AUTORISE Monsieur le Président à recruter un Géomètre-Expert afin d'établir la division parcellaire.

INDIQUE que les frais consécutifs à cette acquisition seront à la charge de la communauté de communes de l'Oisans.

DESIGNE Maître Gribaudo Claire, notaire, pour la rédaction des actes notariés à intervenir ; et ce en cas de non recours à l'acte authentique passé en la forme administrative - laissé au choix du vendeur.

PRECISE que la dépense correspondante est prévue au budget.

11. Objet : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ECONOMIE ET TOURISME : TRIATHLON 2021 – Demande de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

La convention de partenariat entre la communauté de communes et la société Cyrille Neveu, organisatrice du triathlon de l'Alpe d'Huez a été délibérée au conseil communautaire du 20 mai 2021.

Pour rappel, à travers ce partenariat, la communauté de communes de l'Oisans pourra se prévaloir de la qualité de Partenaire Officiel de l'Événement et, à ce titre, utiliser les logos officiels de l'Événement, ainsi que sa désignation officielle, dont les chartes graphiques lui seront fournies uniquement par l'Organisateur, pour l'ensemble de sa communication, tant institutionnelle que commerciale, publicitaire ou promotionnelle sur quelque support que ce soit.

En contrepartie, la Communauté de Communes de l'Oisans s'engage à prendre en charge financièrement un service de navette de l'Alpe d'Huez au départ du lac du Verney à Vaujany sur le triathlon L du jeudi 29 Juillet 2021, à hauteur d'un montant de 15 000€ TTC.

D'autre part, dans le cadre de la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale sur le territoire de l'Oisans et la communauté de commune de l'Oisans ; la communauté de communes a prévu de solliciter une subvention de la région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 50% du cout du projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Où cet exposé,

AUTORISE le Président à déposer les dossiers de subventions auprès de la Région pour obtenir les aides publiques les plus larges possibles, et à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

12. Objet : ECONOMIE – Aide économiques aux entreprises de l'Oisans

La commission n°5 Développement Economique, Cycling Lab-Immobilier de Loisirs, réunie le 25 Mai 2021, a émis un avis favorable pour les projets décrits ci-dessous :

1. **Projet de l'entreprise GoodWin Brewery (Bourg d'Oisans)** - Agrandissement du local existant, aménagement de la nouvelle surface en espace de vente, dégustation, et augmentation de capacité de production

Critères de sélection

Ancrage territorial : de quelle manière mon projet s'articule avec la dynamique économique, sociale et environnementale du territoire de l'Oisans ?	Développement d'une entreprise déjà présente dans l'Oisans depuis 5 ans. Une grande partie de la production est absorbée par la filière CHR du territoire (environ 50%)
Innovation : en quoi mon projet est-il innovant ?	Nouveau process concernant la mise en bouteilles ou canettes pour optimiser la production
Diversification : En quoi mon projet participe-t-il à la diversification des activités économiques et/ou touristiques du territoire de l'Oisans ?	Création de boutique de vente d'un produit fabriqué sur place. Diversification de nos activités touristiques – visite de la brasserie, dégustation de nos produits, soirées animation. Animation qui n'existe pas ailleurs sur le territoire.
Développement durable : quels sont les impacts environnementaux, économiques et sociaux de mon projet ?	Création de 2 emplois saisonniers dès cet été et d'un emploi en CDI dès l'automne

Plan de financement

Dépenses prévisionnelles		Financement prévisionnel	
Nature des dépenses	Montants HT	Financier envisagé	Montant sollicité
Ligne de production	60 000€	Fonds propres	15 000€
Travaux (électricité, Aménagement, plomberie)	15 000€	Prêt bancaire	40 000€
Equipement	5 000€	CCOisans	5 000€
		Leader	20 000€
Dépenses Total	80 000€	Demande de financement totale	80 000€

2. **Projet de Ludovic Capelli -Les Casiers de l'Oisans (Bourg d'Oisans)** - Mise en place de casiers automatiques en partenariat avec les producteurs locaux.

Le projet prévoit un service 24h/24 et 7j/7 sans opérateurs avec une priorisation faite notamment à la vente de produits de saisons.

Critères de sélection

Ancrage territorial : de quelle manière mon projet s'articule avec la dynamique économique, sociale et environnementale du territoire de l'Oisans ?	point de vente supplémentaire aux producteurs locaux, touchant un public autre que celui des marchés, vente à la ferme ou autres.
Innovation : en quoi mon projet est-il innovant ?	Ce système est innovant par son automatisation et son exploitation sans opérateur. Il permet une certaine liberté dans le choix des produits, la composition des paniers et laisse le choix aux clients de choisir au détail ses produits ou sous forme de panier composé prêt à emporter.
Diversification : En quoi mon projet participe-t-il à la diversification des activités économiques et/ou touristiques du territoire de l'Oisans ?	Le projet vient en complément de l'offre avec un service 24/24 et 7/7. Une priorisation sera faite notamment à la vente de produits de saisons.
Développement durable : quels sont les impacts environnementaux, économiques et sociaux de mon projet ?	Création d'un emploi au démarrage avec une perspective de créer deux emplois supplémentaires d'ici 2 ans (1 ETP pour la collecte des produits, 1 ETP développement) Développement : essaimage possible en village

Plan de financement

Dépenses prévisionnelles		Financement prévisionnel	
Nature des dépenses	Montants	Financier envisagé	Montant sollicité
Casiers	48 000	Emprunt bancaire	50 000
Amenagement local	15 000	CCO	5 000
Facade avant	5 000	Leader	20 000
Equipement	7 000		
Dépenses Total	75 000	Demande de financement totale	75 000

3. Projet M Villaret (Bourg d'Oisans)- Reprise de la boucherie dans le centre bourg de Bourg d'Oisans

Critères de sélection

Ancrage territorial : de quelle manière mon projet s'articule avec la dynamique économique, sociale et environnementale du territoire de l'Oisans ?	Reprise de l'unique boucherie artisanale et traditionnelle de la ville de Bourg d'Oisans. Le porteur a pour objectif : de se fournir auprès des éleveurs locaux, de promouvoir les produits du terroir et de travailler avec l'abattoir de Bourg d'Oisans
Innovation : en quoi mon projet est-il innovant ?	développer l'activité traiteur au sein de l'entreprise pour proposer des services à ce jour inexistant
Diversification : En quoi mon projet participe-t-il à la diversification des activités économiques et/ou touristiques du territoire de l'Oisans ?	Promouvoir les produits locaux et la cuisine uissane seront les premiers objectifs. Ne proposer que des produits français également.
Développement durable : quels sont les impacts environnementaux, économiques et sociaux de mon projet ?	Création de 3,5 emplois sur la commune. Utilisation de produits locaux. Communication et promotion de la cuisine uissane.

Plan de financement :

Dépenses prévisionnelles		Financement prévisionnel	
Nature des dépenses	Montants	Financier envisagé	Montant sollicité
Fonds de commerce	180 000	Emprunt bancaire	217 000
Matériel	20 000	CCO	5 000
Travaux	40 000	Région	10 000
		GAIA	4 000
		BPI	4 000
Dépenses Total	240 000	Demande de financement totale	240 000

4. Projet M Brun (Villard Notre Dame) - activité de restauration en extérieur (type Snacking).

Critères de sélection

Ancrage territorial : de quelle manière mon projet s'articule avec la dynamique économique, sociale et environnementale du territoire de l'Oisans ?	Le but étant de faire travailler pour l'achats de marchandises des commerçants et producteurs locaux. Faire découvrir un village et le faire vivre. Apporter aux touristes et locaux un nouveau lieu de restauration, ce qui n'est pas d'actualité sur la commune.
Innovation : en quoi mon projet est-il innovant ?	Aucun établissement similaire sur la commune
Diversification : En quoi mon projet participe-t-il à la diversification des activités économiques et/ou touristiques du territoire de l'Oisans ?	Création d'un établissement original et unique dans un cadre exceptionnelle, pour recevoir les touristes et locaux et faire découvrir ou re-découvrir le village.
Développement durable : quels sont les impacts environnementaux, économiques et sociaux de mon projet ?	Environnementale : Priorisation de l'emballage recyclé et recyclable pour la vente à emporter Economique et Social : Découverte et dynamisations d'un village Sur la seconde année, création d'un emploi saisonnier.

Plan de financement

Dépenses prévisionnelles		Financement prévisionnel	
Nature des dépenses	Montants (précisez si il s'agit du HT ou du TTC)	Financier envisagé	Montant sollicité
TRAVAUX / MATERIELS PRO ET AMENAGEMENT		ADIE	9000 TTC
SUBVENTION		COMMUNAUTE COMMUNES OISANS	4000 TTC
TRAVAUX globaux	11700	APPORT PERSONNEL	7 000 TTC
AMENAGEMENT terrasses location materiel	2000		
Matériels de cuisine pro	4000		
Trésorerie et achat stock de départ	1500		
COMMUNICATION	800		
Dépenses Total	20000	Demande de financement totale	20000

5. **Projet de Mme LENOIR et Mme ALBERT** - Création d'une Auto Ecole (Attitude Auto Ecole) à Bourg d'Oisans. Acquisition d'un simulateur de conduite permettant de simuler un environnement de conduite et proposition de voyages école afin que les élèves apprennent à conduire sur tous types de routes (voyages > 500 kms)

Critères de sélection

Ancrage territorial : de quelle manière mon projet s'articule avec la dynamique économique, sociale et environnementale du territoire de l'Oisans ?	Vue la forte demande des futurs apprenants (15-24ans),le manque de transports en commun ,acquérir de l'autonomie, accessibilité à l'emploi. Plus de prestation auto-école depuis octobre 2019
Innovation : en quoi mon projet est-il innovant ?	Simulateur de conduite permettant de simuler un environnement de conduite.
Diversification : En quoi mon projet participe-t-il à la diversification des activités économiques et/ou touristiques du territoire de l'Oisans ?	• voyages école afin que les élèves apprennent à conduire sur tous types de routes (voyages > 500 kms) particulièrement formateur, • stages de conduite sur glace (alpe d'huez), • sensibilisation aux risques routier (collège, lycée et mairie...) • cours de perfectionnement au code et conduite pour les personnes ayant le permis depuis ++années
Développement durable : quels sont les impacts environnementaux, économiques et sociaux de mon projet ?	Création de 2 emplois. Mise en place d'un troisième emploi (avec compétence enseignement 2 roues) en septembre.,

Plan de financement

Dépenses prévisionnelles		Financement prévisionnel	
Nature des dépenses	Montants (H T)	Financier envisagé	Montant sollicité
Simulateur-conduite	18 500€	CIC (prêt création)	19 480€
Leasing véhicules (3)	60 300€	CIC (crédit-bail)	60 300€
Pose de cloisons (local)	2 500€	CCO	5 000€
IMPRIMANTE	2 720€		
Flocage véhicules	760€		
Dépenses Total	84 780€	Demande de financement totale	84 780€

6. Projet de l'entreprise LUDO MOTORSPORT (Livet & Gavet) - Agrandissement de l'établissement

Acquisition d'une nouvelle offre de services : géométrie, climatisation, Entretien boîte DSG (vidange boîtes automatiques), entretien intérieur véhicules (nettoyage)

Critères de sélection

Ancrage territorial : de quelle manière mon projet s'articule avec la dynamique économique, sociale et environnementale du territoire de l'Oisans ?	Doublment de la surface : passage de 150m² à 300m²) + un espace de stockage pneus saisons. La zone de chalandise inclue la totalité du territoire de l'Oisans + Vizille
Innovation : en quoi mon projet est-il innovant ?	Acquisition compétence géométrie et climatisation (concurrent le plus proche : Bourg d'Oisans). Entretien intérieur véhicules (nettoyage) : concurrent le plus proche (Grenoble).
Diversification : En quoi mon projet participe-t-il à la diversification des activités économiques et/ou touristiques du territoire de l'Oisans ?	Maintien de garantie (5 ans) sur les produits Renault. Entretien boîte DSG (vidange boîtes automatiques) Etablissement Carte Grise (Concurrent Bourg d'Oisans)
Développement durable : quels sont les impacts environnementaux, économiques et sociaux de mon projet ?	Les nouvelles activités doivent permettre à terme l'embauche d'un nouvel employé. Le poste sera tout d'abord fléché vers un alternant à l'automne 2021.

Plan de financement :

Dépenses prévisionnelles		Financement prévisionnel	
Nature des dépenses	Montants (précisez si il s'agit du HT ou du TTC)	Financier envisagé	Montant sollicité
Investissements machines	54 000	Prêt bancaire CIC	49 000€
		CCO	5 000€
Dépenses Total	54 000	Demande de financement totale	54 000

7. **Projet Mme Melmoux (Bourg d'Oisans)** – création d'un salon de toilettage canin et vente d'accessoires pour animaux. Activité à l'année

Critères de sélection

Ancrage territorial : de quelle manière mon projet s'articule avec la dynamique économique, sociale et environnementale du territoire de l'Oisans ?	Le magasin est situé en haut d'une rue passant (et piétonne du 1 ^{er} mai au 31 octobre). Cet emplacement n'est pas dans le centre ce qui invite le passant à venir « découvrir » le haut du Bourg d' Oisans bientôt redynamisé par la commune.
Innovation : en quoi mon projet est-il innovant ?	Il n'y a aucun autre salon de toilettage dans un rayon de 30km
Diversification : En quoi mon projet participe-t-il à la diversification des activités économiques et/ou touristiques du territoire de l'Oisans ?	Pas de concurrence avec une zone de chalandise territoriale (Vallées + stations) auprès de la population locale mais aussi des touristes de passage.
Développement durable : quels sont les impacts environnementaux, économiques et sociaux de mon projet ?	Fournisseurs sont exclusivement Français. Friandises sont 100% naturelles et proviennent de France. Impact environnemental : la baignoire utilisée dispose de 2 filtres, un pour les poils, un autre qui filtre les déchets que les shampoings enlèvent sur les animaux

Plan de financement

Dépenses prévisionnelles		Financement prévisionnel	
Nature des dépenses	Montants (précisez si il s'agit du HT ou du TTC)	Financier envisagé	Montant sollicité
Equipements	5 500€	AGEFIPH	5 000€
Achat Stock	4 500€	CCO	1 600
Aménagement des locaux + travaux	2 500€	Apport + emprunt	5 900
Dépenses Total	12 500€	Demande de financement totale	12 500

8. **Projet M Canonne (Bourg d'Oisans)** - Création d'une activité de restauration mobile sur le territoire (Food Truck)

Les critères reposent sur la proximité géographique avec un axe passant, la facilité de stationnement et la présence de lieux de vie

Critères de sélection

Ancrage territorial : de quelle manière mon projet s'articule avec la dynamique économique, sociale et environnementale du territoire de l'Oisans ?	Par la diversité des emplacements, le projet possède une zone de chalandise territoriale. Le projet s'articule dans la dynamique économique par l'engagement envers les producteurs et artisans locaux En ce qui concerne le niveau environnemental, sera privilégiée l'utilisation d'emballages respectueux de l'environnement. De plus, se fournir chez des artisans et producteurs locaux, limite les déplacements et donc l'impact sur l'environnement.
Innovation : en quoi mon projet est-il innovant ?	Absence de restauration mobile sur le territoire. Les recettes retenues se démarquent de celles des autres établissements de ce type d'activités.
Diversification : En quoi mon projet participe-t-il à la diversification des activités économiques et/ou touristiques du territoire de l'Oisans ?	Les critères reposent sur la proximité géographique avec un axe passant, la facilité de stationnement et la présence de lieux de vie
Développement durable : quels sont les impacts environnementaux, économiques et sociaux de mon projet ?	Choix d'un impact environnemental moindre, par la réduction des déplacements et priorisation des circuits court pour la plupart des produits. Création de 2 emplois.

Plan de financement

Dépenses prévisionnelles		Financement prévisionnel	
Nature des dépenses	Montants (précisez si il s'agit du HT ou du TTC)	Financier envisagé	Montant sollicité
Achat camion	50000€	Emprunt bancaire	47 627€
Achat petit matériel	2627€	CCO	5 000€
Dépenses Total	52627€	Demande de financement totale	52627€

Il est précisé que la subvention attribuée sera versée sur présentation de l'intégralité des factures, et au prorata des dépenses réelles. Il est également rappelé que les porteurs de projet devront rembourser la subvention en cas de cessation d'activité dans un délai de 4 ans après le versement de la subvention.

Au vu :

- de l'avis favorable de la commission n°5 Développement Economique, Cycling Lab-Immobilier de Loisirs, réunie le 25 mai 2021 pour soutenir le projet de l'entreprise GoodWin

Agrandissement du local existant, aménagement de la nouvelle surface en espace de vente, dégustation, et augmentation de capacité de production et sous réserve de fourniture des dossiers complets par les porteurs de projet et de respect du règlement d'attribution des aides directes aux entreprises de la CCO

- de l'avis favorable de la commission n°5 Développement Economique, Cycling Lab-Immobilier de Loisirs, réunie le 25 mai 2021 pour soutenir le projet de M Ludovic Capelli -*Les Casiers de l'Oisans / Mise en place de casiers automatiques en partenariat avec les producteurs locaux*.et sous réserve de fourniture des dossiers complets par les porteurs de projet et de respect du règlement d'attribution des aides directes aux entreprises de la CCO
- de l'avis favorable de la commission n°5 Développement Economique, Cycling Lab-Immobilier de Loisirs, réunie le 25 mai 2021 pour soutenir le projet de M Villaret pour *la reprise de la boucherie dans le centre bourg de Bourg d'Oisans* et sous réserve de fourniture des dossiers complets par les porteurs de projet et de respect du règlement d'attribution des aides directes aux entreprises de la CCO
- de l'avis favorable de la commission n°5 Développement Economique, Cycling Lab-Immobilier de Loisirs, réunie le 25 mai 2021 pour soutenir le projet de M Brun pour la création d'une *activité de restauration en extérieur (type Snacking)*.et sous réserve de fourniture des dossiers complets par les porteurs de projet et de respect du règlement d'attribution des aides directes aux entreprises de la CCO
- de l'avis favorable de la commission n°5 Développement Economique, Cycling Lab-Immobilier de Loisirs, réunie le 25 mai 2021 pour soutenir le projet de MME LENOIR et MME ALBERT pour la création d'une *auto-école à Bourg d'Oisans* et sous réserve de fourniture des dossiers complets par les porteurs de projet et de respect du règlement d'attribution des aides directes aux entreprises de la CCO
- de l'avis favorable de la commission n°5 Développement Economique, Cycling Lab-Immobilier de Loisirs, réunie le 25 mai 2021 pour soutenir le projet de l'entreprise Ludo Motorsport *Agrandissement de l'établissement* et sous réserve de fourniture des dossiers complets par les porteurs de projet et de respect du règlement d'attribution des aides directes aux entreprises de la CCO
- de l'avis favorable de la commission n°5 Développement Economique, Cycling Lab-Immobilier de Loisirs, réunie le 25 mai 2021 pour soutenir le projet de Mme MELMOUX de *création d'un salon de toilettage canin et vente d'accessoires pour animaux* et sous réserve de fourniture des dossiers complets par les porteurs de projet et de respect du règlement d'attribution des aides directes aux entreprises de la CCO
- de l'avis favorable de la commission n°5 Développement Economique, Cycling Lab-Immobilier de Loisirs, réunie le 25 mai 2021 pour soutenir le projet de projet M CANONNE de *création d'une activité de restauration mobile sur le territoire (Food Truck)* et sous réserve de fourniture des dossiers complets par les porteurs de projet et de respect du règlement d'attribution des aides directes aux entreprises de la CCO
- de l'intérêt des projets pour le développement économique du territoire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Ophélie BRUN ne prend pas part au vote),

ACCORDE une subvention d'un montant de 5000 € à l'entreprise GOODWIN pour son projet *d'agrandissement du local existant, aménagement de la nouvelle surface en espace de vente, dégustation, et augmentation de capacité de production*

ACCORDE une subvention d'un montant de 5000 € à M Ludovic CAPELLI pour son projet de *mise en place de casiers automatiques en partenariat avec les producteurs locaux*

ACCORDE une subvention d'un montant de 5000 € à M VILLARET pour son projet de *reprise de la boucherie dans le centre bourg de Bourg d'Oisans*

ACCORDE une subvention d'un montant de 4 000 € à M BRUN pour son projet *activité de restauration en extérieur (type Snacking)*.

ACCORDE une subvention d'un montant de 5 000 € à Mme LENOIR et Mme ALBERT pour leur Projet de *Création d'une Auto Ecole (Attitude Auto Ecole) à Bourg d'Oisans*

ACCORDE une subvention d'un montant de 5 000 € à l'entreprise LUDO MOTORSPORT pour son projet *d'agrandissement de l'établissement*

ACCORDE une subvention d'un montant de 1 600 € à Mme MELMOUX pour son projet de *création d'un salon de toilettage canin et vente d'accessoires pour animaux*

ACCORDE une subvention d'un montant de 5000 € à MCANONNE pour son projet de *création d'une activité mobile sur le territoire (Food Truck)*

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

13. Objet : SERVICE A LA POPULATION CULTURE : CTEAC – Convention avec les arts du récit

Dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture conclue pour 3 ans depuis juillet 2019 avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, la Direction Académique des services de l'Education nationale de l'Isère, le Département de l'Isère, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la CAF de l'Isère, la Communauté de Communes de l'Oisans met en œuvre un projet autour du conte et s'associe au Centre des Arts du Récit pour mettre en place un partenariat pour construire ce projet qui comporte trois axes : la formation « Toc Toc Toc Monsieur Pouce », des spectacles et ateliers dans les écoles et la programmation de spectacles de contes dans les bibliothèques. Ce projet répond ainsi aux trois enjeux de l'éducation artistique et culturelle qui sont l'appropriation des connaissances, la pratique et la rencontre avec des œuvres et des artistes.

La formation « Toc Toc Toc Monsieur Pouce » vise à faire entrer cet objet de relation affective qu'est la comptine dans l'espace familial, via les professionnels de la petite enfance et les bibliothécaires.

Les projets d'éducation artistique et culturelle proposent de faire intervenir un ou deux artistes dans les écoles afin de présenter un de leurs spectacles puis de faire participer les élèves à des ateliers artistiques autour de la pratique du conte en lien avec le spectacle présenté. Six écoles sont concernées par le projet.

Des spectacles de contes à destination d'un public familial seront programmés dans sept bibliothèques du RMO entre le 19 et le 27 juillet : « Sous l'arbre à palabres » de Lamine Diagne, « La Petite robe rouge » d'Aimée de la Salle et Cécile Veyrat et « Les enfants panés » d'Angelina Galvani et Erwan Flageul.

Le Centre des Arts du récit prend en charge financièrement toutes les dépenses liées à la rémunération des artistes et intervenants et à l'organisation des actions (hébergement et repas). La Communauté de communes s'engage à verser aux Arts du récit la somme de 26 250€ TTC maximum en fonction de l'évolution du projet et des charges afférentes afin de participer aux frais d'interventions artistiques et techniques de l'ensemble du projet. Notons que ce projet est financé à 80% par certains partenaires signataires de la CTEAC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention avec le centre des Arts du Récit,

PRECISE que les dépenses sont inscrites sur le service P06 et l'article 611 du budget 2021 de la Communauté de Communes de l'Oisans.

14. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de réunion à 19h20

Fait à Bourg d'Oisans, le 15/06/2021

Le Président,
Guy VERNEY
Maire du Bourg d'Oisans

